



RAPPORT GENERAL PROVISOIRE

**ATELIER DE LANCEMENT DE LA PLATEFORME
GESTION DURABLE DES TERRES ET DE L'EAU (GDTE)**

RESIDENCE OHINENE, du 08 au 09 Décembre 2016

ABIDJAN (Deux Plateaux-Vallons)



Rapporteurs :

Jean-Luc DOH

Olivier YAO

INTRODUCTION

Du 08 au 09 Décembre 2016, s'est déroulé dans la salle de conférence de la «Résidence Ohinéé » sis aux deux plateaux (les vallons), **l'atelier de lancement de la plateforme Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDTE)**

Cet atelier organisé en collaboration avec le **NEPAD** au travers de son programme **TerrAfrica**, a regroupé quatre-vingt (80) participants composés de représentants des ministères, des organisations de la société civile, de structures techniques et parties prenantes, et des partenaires techniques et financiers (PTF). (Voir liste de présence en annexe)

Le présent rapport rappelle les temps forts de cette activité déclinés en trois grands points, à savoir:

I. OBJECTIF DE L'ATELIER

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Présentation des travaux ;
3. Cérémonie de clôture.

III LES RECOMMANDATIONS

I. OBJECTIF DE L'ATELIER

Cette activité avait pour objectif la mise en place de la plateforme TA/RCI.

De façon spécifique, il s'est agi de:

- Informer les acteurs locaux sur les impacts d'une mauvaise gestion des terres ;
- Partager les expériences sur la thématique des GDTE;
- Définir une feuille de route visant à l'élaboration du Plan National d'Investissement Stratégique de GDTE (PNIS) ;
- Lancer le processus de création d'un cadre permanent de coordination national de la GDTE.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé sur deux (02) jours et a été ponctué par trois phases majeures.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie a connu trois discours prononcés respectivement par **M KOUADIO Jean, Point focal de la convention désertification (UNCCD)**. Dans son discours, il a souhaité la bienvenue à la coordonnatrice du programme TerrAfrica du NEPAD et aux participants de l'atelier de lancement. Il a d'abord fait l'historique de la convention UNCCD. Ensuite, l'intervenant a posé le diagnostic des effets de la dégradation des sols et de l'eau sur les activités humaines. Diagnostic qui a conduit le NEPAD au travers de son programme TerrAfrica à faire la mise en place de plateforme de la GDTE. Pour finir, il a remercié le Secrétaire Exécutif du NEPAD et la coordonnatrice de TerrAfrica pour le soutien technique et financier.

A sa suite, **Madame Rudo MAKUNIKE, Coordonnatrice du programme TerrAfrica**, a débuté son intervention en remerciant le gouvernement Ivoirien et les participants pour l'organisation et l'accueil à cet atelier de lancement de la GDTE. Dans son discours, la Coordonnatrice a fait l'état des lieux de la dégradation des sols au niveau de l'Afrique subsaharienne, tout en relevant les conditions de vie difficiles des populations suite à la dégradation des sols. Par la suite, elle a montré l'engagement du NEPAD (au travers le programme TerrAfrica) auprès des pays membres à la lutte contre la dégradation des sols. Pour terminer, elle a marqué l'engagement du NEPAD à aider et conduire le processus avec la Côte d'Ivoire, tout en félicitant le gouvernement ivoirien pour les efforts déjà consentis dans le domaine.



Mots de bienvenue de Mme Rudo Makunike

Enfin **Monsieur TIE Yro Hyacinthe, Directeur des Politiques et Stratégies** représentant le Docteur Remi ALLAH Kouadio, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a tout d'abord souhaité la bienvenue à la coordonnatrice de TerrAfrica et à toute son équipe. Il a ensuite fait l'historique de la convention désertification au niveau de la Côte d'Ivoire. Monsieur le représentant a présenté les impacts de ce fléau mondial dans le quotidien de l'existence humaine et des communautés. Il a également énuméré quelques causes de la dégradation des terres. Par la suite, il s'est félicité de l'initiative de mise en place de la plateforme de la GDTE afin de lutter contre ce fléau qu'est la dégradation des terres. Au terme de son intervention, celui-ci a tenu à remercier le Dr Ibrahim MAYAKI, Secrétaire Exécutif du NEPAD et **Madame Rudo MAKUNIKE coordonnatrice du programme TerrAfrica** pour le soutien technique et financier apportés à la Côte d'Ivoire.

2. Présentation des travaux

Cette phase essentiellement animée par les consultants, a consisté à dispenser aux participants les modules inscrits au programme de l'atelier de formation. Elle a été marquée par des séances plénières.

Mais bien avant, pour assurer le bon déroulement des travaux un bureau de séance a été constitué comme suit :

- **Président : M. TIE Yro Hyacinthe, Directeur des Politiques et Stratégies (MINEDD);**
- **1^e Rapporteur : M. DOH Jean-Luc, Chargé d'Etudes (MINEDD-CNDD) ;**
- **2^e Rapporteur : M. YAO N'guessan Olivier, Doctorant à la faculté de bioscience (Université Félix Houphouët Boigny).**

❖ Séances plénières

Cette première journée a débuté par la présentation du **Dr ALLA Della André, consultant.**

MODULE 1 : LA DEGRADATION DES TERRES, UN RISQUE DE CATASTROPHE

Le consultant, Dr ALLAH Della a introduit son allocution par la définition de la Dégradation des Terres. Il a par la suite, abordé successivement, les manifestations de la

dégradation des terres, les causes, les conséquences et les stratégies de gestion durable des terres à l'échelle mondiale. la seconde partie de son intervention a porté sur la dégradation des Terres en Côte d'Ivoire en suivant le même schéma.

Au titre des manifestations de la dégradation des terres, elles sont de trois ordres: l'érosion hydrique et éolienne, la dégradation chimique et la dégradation physique. Ce phénomène touche l'ensemble des pays du monde. En ce qui concerne les causes de la dégradation des terres, les facteurs indexés sont : les activités humaines (agriculture et l'industrie), la démographie galopante qui augmente la pression humaine sur les écosystèmes et les ressources et réduit les terres disponibles par habitant, la déforestation, l'agriculture intensive, le surpâturage, l'usage d'engins de plus en plus lourds dans l'agriculture, etc.

Quant aux conséquences de la dégradation des terres, elles se situent selon le conférencier à plusieurs niveaux :

- Au niveau de la biodiversité, elle contribue à l'appauvrissement des écosystèmes par la perte d'espèces et d'habitats ;
- Au niveau de la désertification, par la création de vastes zones « stériles » dû à la perte de sol dans les milieux semi-arides ;
- Au niveau de la pollution des eaux, par le transport des éléments chimiques et les sédiments par les eaux de ruissèlement vers les nappes phréatiques et les eaux de surfaces;
- Au niveau de l'agriculture, la dégradation des terres favorise la baisse des rendements, la perte des éléments nutritifs.

Il a poursuivi son exposé en faisant cas des différentes stratégies pour une gestion durable des terres :

A l'échelle mondiale,

- **après RIO 1992**, il y a eu la mise en place de la **Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD)**, en 1994; Seul Accord International qui lie l'environnement et le développement à la gestion durable des terres.
- **la stratégie décennale de la CNULD (2008-2018)**, les Parties ont affirmé leurs objectifs de « construire un partenariat mondial pour repousser et prévenir la désertification et la dégradation des terres, et atténuer les effets de la sécheresse dans les régions affectées en vue de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté et la durabilité de l'environnement ».
- **En septembre 2015, adoption des Objectifs du Développement Durable** par l'Assemblée Générale des Nations dont l'Objectif 15 vise à « protéger, restaurer et

promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, assurer une gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, et mettre fin et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité ».

- Les principaux résultats attendus de cet objectif, défini sous la cible 15.3 est de « lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et de s'efforcer à assurer un monde sans dégradation des terres» à l'horizon 2030.

En Afrique,

- Deux initiatives ont été prises, à savoir: **la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel et l'objectif de l'AFR100 pour la restauration des paysages forestiers en Afrique.**
- la rencontre de Marrakech (COP22), entre dirigeants africains, les représentants de la Banque mondiale et les partenaires au développement, pour promouvoir les engagements et les objectifs des pays africains et favoriser la mobilisation de ressources.

Ces initiatives ont déjà produits des résultats positifs dans certains pays africains:

- **au Niger**, restauration de 5 millions d'hectares de terres
- **En Éthiopie**, déblayage de 90 millions de tonnes de rochers et de terre sur des sols à restaurer.
- **Au Kenya**, incitation des communautés à planter 51 millions d'arbres par le *Green BeltMovement*.

DEGRADATION DES TERRES EN CÔTE D'IVOIRE

Ce chapitre a été égrainé en suivant le même plan. Les manifestations et causes indiquées sont entre autres l'accroissement rapide de sa population, les feux de brousses dans les régions de savanes, pression foncière en zone forestière. Les indices de cette dégradation sont entre autre la formation de cuirasses dans les régions de savane et en zone forestière par la substitution de la forêt par la savane dans certaines régions telles que Tiassalé, Oumé, Man.

Au titre des conséquences, les plus perçues en Côte d'Ivoire sont les conflits fonciers qui opposent dans les savanes du Nord les agriculteurs et éleveurs tandis qu'en En zone de forêt, ils opposent les autochtones entre eux, allochtones entre eux, allogènes entre et les différentes communautés.

Comme stratégies ou actions pour une gestion durable des terres, le conférencier a proposé:

- Entreprendre la synergie d'actions entre partie prenantes (secteur public, secteur privé, ONGs et monde paysan) pour la restauration et la gestion durable des terres
- La sécurisation des terres par la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural ;
- La vulgarisation de l'agroforesterie et l'amélioration des systèmes de cultures;
- L'interdiction des feux tardives tout en conseillant les feux précoces qui semblent moins nuisibles.

MODULE 2: ETAS DES LIEUX DE LA DEGRADATION DES TERRES ET

Ce module fut animé par le Prof. N'GUESSAN Kouakou Edouard. Le conférencier dans son intervention a montré que la lutte contre la désertification et la dégradation des terres est l'un des défis majeurs qui se posent à l'homme en ce 21^{ème} siècle. Celle-ci a pour principales causes les activités anthropiques qui ont tendance à réduire la couverture végétale.

Selon le conférencier, pour lutter contre la dégradation des terres trois zones d'actions ont été proposées. Il s'agit:

- Du nord du pays considéré comme le toit percé par une forte activité d'extraction minière et une régression sévère de la pluviométrie;
- Du littoral et des régions montagneuses de l'ouest qui sont des zones sensibles à prévenir contre ce fléau.

En conclusion, le consultant a montré que L'enjeu majeur est donc de Lutter contre la pauvreté en milieu rural par une amélioration de la productivité des terres agricoles à travers trois actions:

- actions de prévention ;
- action de correction ;
- action de soutien aux populations touchées par le phénomène de dégradation des terres.



Présentation du Prof. N'Guessan Kouakou Edouard

MODULE 3 PRESENTATION DU CONCEPT DE NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES (NDT)

Le concept de **Neutralité en Matière de Dégradation des terres (NDT)**, a été défini depuis 2015 par la CNUCLD. Il vise à la lutte contre la Dégradation des Terres et le Développement Durable en s'articulant autour de deux points fondamentaux :

- **La sécurité alimentaire globale ;**
- **La préservation et la restauration des services rendus par les écosystèmes pour le bien-être des populations.**

Objectifs du NDT

La NDT vise

- la sécurité alimentaire et de l'eau;
- l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation;
- le ralentissement des migrations forcées;
- l'inversion des tendances d'urbanisation négatives;
- la création d'emplois décents;
- la promotion de la consommation responsable;
- la lutte contre les conflits pour l'accès aux ressources;
- la mobilisation de financements innovants sur l'environnement et le climat.

Le consultant a par la suite entretenu son auditoire sur le processus et les étapes de définition des cibles nationales de la NDT qui se résument en 10 points qui sont :

1. Leadership politique et engagement des parties prenantes;
2. Définition de la situation de référence ;
3. Identification des tendances pour la NDT ;
4. Identification des facteurs et forces de la NDT ;
5. Définition des cibles volontaires nationales en matière de la NDT ;
6. Intégration de la NDT dans les plans nationaux de gestion des terres ;
7. Identification des mesures pour atteindre les cibles de la NDT;
8. Facilitation des actions en vue de la NDT;
9. Suivi-évaluation de l'évolution en vue de la NDT;

10. Rapport et communication sur la NDT ;

Il a conclu son exposé en signifiant que la Neutralité Des Terres exige un changement de paradigme dans la gestion des terres. Ainsi de la formule **DEGRADER-ABANDONNER-MIGRER** il fallait passer à la formule **PROTEGER-MAINTENIR-RESTAURER** afin d'atteindre les objectifs.

De même, selon la CNULD, trois types d'action peuvent inverser la dégradation des terres:

- 1. Éviter** la dégradation et réduire les facteurs de risques dans les terres non dégradées ; (Notamment en adoptant et en intensifiant les pratiques de gestion durable des terres, GDT).
- 2. Réduire** la dégradation des terres ; (pour celles en voie de dégradation).
- 3. Restaurer** les terres dégradées.

En priorité, il s'agit d'éviter et de réduire la dégradation et ses facteurs et, en dernier lieu, de compenser les dégradations, inévitables ou déjà produites, par la restauration.

L'exposé sur ce thème a pris fin par la recommandation portant sur la mise en place du groupe de travail de la NDT

MODULE 4: PARTENARIAT AVEC TerrAfrica

Le 4^e conférencier du jour, Mr CHECK a intervenu sur le partenariat avec TERRAFRICA. Il a rappelé le but de la création de cette structure qui est de faire face à la **dégradation des terres** en Afrique Sub-saharienne (ASS), harmoniser et mettre à l'échelle le soutien aux **investissements GDTE** portés par les pays. L'administration de la structure est composée d'un secrétariat, d'une direction exécutive et de partenaires. La structure fonctionne selon trois piliers à savoir la Coalition (le réseautage), l'investissement et la connaissance (publication et mise en ligne des écrits). Il a terminé son exposé par les perspectives de la structure. Il s'agit d'élargir les coalitions de partenaires, mettre à l'échelle des résultats et répondre aux défis émergents.



Présentation de M. Dongo Cheick Tidiane

Jour 2 de l'atelier

Cette journée a débuté par le rappel des faits marquants du premier jour par le président de l'atelier.

A sa suite, les présentations ont repris avec celle de Docteur KANGAH Anatole.

MODULE 5 : RAPPORT BIOPHYSIQUE DE LA DEGRADATION DES TERRES EN COTE D'IVOIRE

Présenté par le Dr Anatole NKANGA, l'exposant après avoir défini à travers sa présentation a fait cas d'une étude menée en 2015 dont les résultats peuvent énormément contribuer à la gestion durable des terres. Il a commencé à constater l'état de dégradation des terres en Côte d'Ivoire. Il a ensuite passé en revue la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude. Il a fait un état des lieux des projets initiés dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres mais qui dans l'ensemble ont été abandonnés ainsi que les pratiques paysannes défavorables à la pérennisation de certains projets. Il a terminé son allocution en proposant des stratégies de maintien durable et des pratiques culturelles qui devront contribuer énormément à l'amélioration de l'état des lieux. IL s'agit entre autres de la pratique du système agroforesterie, des jachères améliorées, l'utilisation des haies vives, la sédentarisation de l'élevage et éviter la transhumance, la création des forêts privées (forêts communautaire...) la pratique des systèmes d'enfouissement pour l'amélioration de la fertilité des sols éviter l'agriculture itinérante...



Image de la présentation de Prof Anatole KANGA sur le rapport biophysique de la Dégradation des terres en côte d'ivoire

MODULE 6: LES ACQUIS DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES EN COTE D'IVOIRE

Le présentateur M. KOUADIO Jean a abordé de façon successive les acquis et activités menées par sa structure dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres, ainsi au titre :

➤ ACQUIS

- Ratification de la convention en 1997
- Elaboration du programme PAN validé en 2014
- L'appui de TerrAfrica avec la mise en place d'une plateforme pour la GDTE.
- Mise en place d'un projet d'agroforesterie à Zonguitakaha Sénoufo (Korhogo) et d'un projet de maraichers à Kafigué en partenariat avec l'UE et le CILSS.
- Mise en place, bientôt de projets de lutte contre la dégradation des terres dans l'ancienne boucle du cacao et dans le Nord du pays, en partenariat avec le PNUE et le FEM, pour un projet va bientôt commencer.
- Projet muraille verte
- Lutte contre l'érosion côtière



Présentation de M. Kouadio Jean

- **Quelques images des acquis dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres**



Image de la mise en place de la plateforme GDTE avec le soutien de Terrafrica



Image d'une agroforesterie à Zonguitakaha mise en place dans le cadre de la lutte contre la dégradation des sols



Image du projet de maraichers à Kafigué mise en place dans le cadre de la lutte contre la dégradation des sols.

➤ **OBJECTIFS**

- Restaurer les terres dégradées
- Epargner le pays de conflits fonciers

➤ **LES CONTRAINTES**

- Manque de synergie entre les différents acteurs
- Mobilisation des ressources financières
- Faible adhésion des populations à des nouveaux projets
- Les pratiques culturelles traditionnelles
- Les problèmes fonciers

III LES RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'atelier de lancement, les recommandations suivantes ont été faites:

- Elaborer et valider l'avant-projet de décret de Formalisation de la plate-forme au premier trimestre 2017.
- Actualiser le Plan d'Actions National (PAN) qui déterminera les actions et activités de la plate-forme au premier trimestre 2017.
- Mettre la plate-forme sous l'autorité de la primature.
- Retenir comme dénomination Plateforme Nationale de Gestion Durable des Terres et de l'Eau (PNGDTE).
- Porter à la connaissance du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel les initiatives de la plateforme pour un appui.
- Utiliser la plateforme PNGDTE pour la mise en place du groupe de travail de la NDT.

Cérémonie de clôture